

Canadian Association for Graduate Studies **Governance & Nominating Committee**

Terms of Reference

Mandate

To provide the Board with governance oversight and succession planning. To advise on matters relating to the Board's governance structures and processes, and evaluation of Board effectiveness. To oversee recruitment, orientation and education of Board Members.

Duties & Responsibilities

The Governance & Nominating Committee shall:

- Develop sound governance policies, procedures and techniques in accordance with governance best practices;
- Evaluate effectiveness of Board governance structures, processes, including by-laws, and recommend changes as required;
- Develop, review and monitor the competencies, skills and other qualities required by Board Members to add value to the Board;
- Conduct process for succession, recommending to the Board candidates for election;
- Prepare and present a report and list of candidates for election at the annual meeting of Members;
- Develop, monitor, and review the Board's orientation and continuing education for Directors.
- Ensure that conflict-of-interest and code-of-ethics policies are implemented and applicable to employees and the Board.

Membership & Voting

The Governance and Nominating Committee shall consist of:

- Committee Chair – the Board will appoint a Committee Chair;
- Committee Members – two (2) Directors appointed by the Board;
- Non-Board Members – two (2) non-Board members;
- *Ex officio* Member – the current Executive Director of the Association.
- Note: at least one member of the committee must be fluent communicating in French

Frequency of Meetings & Manner of Call

The Governance and Nominating Committee shall meet regularly, including:

- At least quarterly, in person or virtually, at the call of the Committee Chair.



Quorum

The Governance & Nominating Committee shall have a quorum when a majority of the Committee members entitled to vote are present.

Reporting

The Governance & Nominating Committee will report to the Board of Directors of the Association.



Association canadienne pour les études supérieures

Comité de gouvernance et de nomination

Mandat

Mission

Assurer pour le conseil d'administration (CA) la surveillance de la gouvernance et la planification de la relève. Prodiguer des conseils sur des questions liées aux structures et aux procédures de gouvernance du conseil d'administration, et évaluer l'efficacité du CA. Encadrer le recrutement, l'orientation et l'éducation des membres du CA.

Devoirs et responsabilités

Le comité de gouvernance et de nomination doit :

- Élaborer de bonnes politiques, procédures et techniques de gouvernance conformément aux meilleures pratiques de gouvernance;
- Évaluer l'efficacité des structures et procédures de gouvernance du CA, y compris le règlement administratif, et recommander des changements au besoin;
- Développer, examiner en passant en revue les compétences, aptitudes et autres qualités que doivent posséder les administrateurs pour ajouter de la valeur au CA;
- Piloter la planification de la relève en recommandant des candidatures au conseil d'administration;
- Préparer et déposer un rapport et une liste de candidatures en vue de l'élection à l'assemblée annuelle des membres;
- Développer, examiner, et passer en revue les orientations du CA et l'éducation permanente des administrateurs.
- Veiller à ce que la politique sur les conflits d'intérêts et le code de déontologie soient appliqués et applicables au personnel et aux membres du CA.

Composition et vote

Le comité de gouvernance et de nomination compte :

- Un président – nommé par le conseil d'administration;
- deux membres administrateurs – nommés par le conseil d'administration;
- Deux membres qui ne siègent pas au conseil d'administration;
- Un membre d'office – l'actuel directeur administratif de l'Association.
- Note : au moins un membre du comité doit être capable de communiquer en français.



Fréquence et nature des réunions

Le comité de gouvernance et de nomination se réunit périodiquement, y compris :

- Au moins tous les trimestres, en personne ou virtuellement, à la demande de son président.

Quorum

Le quorum est atteint en présence de la majorité des membres du comité de gouvernance et de nomination qui sont autorisés à voter.

Reddition de comptes

Le comité de gouvernance et de nomination relève du conseil d'administration de l'Association.

